



## ELECTION DE LA COMMISSION CONTROLE FINANCIER DE LA CMCAS DE METZ

## ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2020

« Une commission de contrôle financier, dont le nombre de membre est fixé par le CA de la CMCAS et qui ne peut être inférieur à cinq, est élue chaque année par l'Assemblée Générale.

Le pluralisme sera recherché lors de l'élection des membres de la commission de contrôle financier afin de tendre à la représentation de l'ensemble des organisations syndicales élues au conseil d'administration.

L'ensemble des ouvrants droit peut se porter candidat.

Les candidatures devront parvenir par écrit au président de la CMCAS quinze jours avant la date de l'assemblée générale qui aura à son ordre du jour l'élection des membres de la commission de contrôle financier.

Les candidats ne doivent pas être membres du conseil d'administration, ni occuper une quelconque fonction représentative ou administrative dans la CMCAS.

L'ensemble des candidats, remplissant les conditions ci-dessus et composant une liste unique, est présenté au suffrage à bulletin secret des délégués réunis en Assemblée Générale.

Sur un scrutin à un seul tour, les délégués doivent choisir, sur la liste qui leur est présentée, un nombre de candidat égal au nombre de membres de la commission.

Sont élus les candidats ayant obtenus le plus de voix.»

Extrait du règlement commun des CMCAS

Si vous souhaitez vous porter candidat de la commission contrôle financier, merci d'envoyer votre candidature à l'adresse suivante avant le 25 Septembre 2020 :

Murielle DUMONT Présidente de la CMCAS de METZ Commission Contrôle Financier Allée Philippe Lebon BP 30824 57958 MONTIGNY LES METZ

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.M.C.A.S.